RESOSUP

LIVRET D'ACCUEIL 2021

RESEAU DES OBSERVATOIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
(Association Loi 1901)
Maison des universités
103 Bd St Michel 75005 PARIS
contact@resosup.fr | **www.resosup.fr**

SOMMAIRE

05	Missions de Résosup
06	Membres du Conseil d'Administration
12	Un peu d'histoire... des origines à nos jours
17	Les outils à votre disposition et actions de l'association
22	Petit glossaire des sigles
26	Statuts de l'association
30	Adhésion

RESOSUP

Bienvenue dans le Réseau !

Vous venez de vous installer dans vos nouvelles fonctions au sein d'un observatoire (ou structure assimilée).
Vous avez besoin d'échanger sur vos pratiques ?
Vous avez une question sur un logiciel, sur un thème d'études ?
Vous vous interrogez sur une méthodologie d'enquêtes ou d'études ?

Les membres du réseau sont là pour vous aider alors, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse contact@resosup.fr

Afin de vous accompagner dans vos premiers pas au sein des observatoires mais également par la suite, nous vous proposons ce petit guide en guise de mémento.

RÉSOSUP, QUI SOMMES-NOUS ?

RESOSUP est une association de loi 1901 qui regroupe des professionnels travaillant au sein des établissements d'enseignement supérieur et produisant des études et données chiffrées sur l'insertion professionnelle des diplômés, les parcours des étudiants, leurs conditions de vie et d'études, ainsi que sur l'évaluation des formations.

RESOSUP

Missions

Les personnels des observatoires contribuent par leurs travaux à l'information des lycéens, des étudiants, du monde socio-économique et d'un public plus large, en garantissant l'objectivité, la fiabilité et la qualité des données produites.

Ils produisent également des indicateurs d'aide au pilotage des formations et éclairent les établissements, notamment dans le domaine de la vie étudiante, ainsi que dans le cadre des auto-évaluations et des démarches qualité.

Près de soixante-dix établissements d'enseignement supérieur sont représentés au sein de Résosup. Au travers de ses diverses activités, Résosup entretient des relations avec les acteurs nationaux de l'enseignement supérieur et de la statistique, et a développé des collaborations internationales.

Les activités de Résosup s'articulent autour de trois axes stratégiques :

1

Mettre l'expertise du réseau au service de l'enseignement supérieur et de la société

- Généraliser au sein des observatoires la mise en place de dispositifs d'enquêtes sur les conditions de vie et d'études, la réussite et l'insertion professionnelle
- Renforcer la cohérence de ces dispositifs et contribuer à leur harmonisation au niveau local et régional et national
- Contribuer aux synergies entre acteurs territoriaux et nationaux
- Contribuer à l'amélioration de la qualité du système national d'information et d'évaluation des établisements d'enseignement supérieur

2

Améliorer la visibilité des observatoires et de leurs travaux

- Encourager les actions d'appropriation des résultats produits par les observatoires
- Promouvoir les missions et les travaux des observatoires
- Encourager la certification des observatoires
- Représenter les professionnels des observatoires auprès des différents interlocuteurs institutionnels

3

Capitaliser les savoir-faire et accompagner la montée en compétences

- Développer les échanges entre professionnels des observatoires
- Organiser des actions d'infomation et de formation
- Participer à l'organisation d'études et de collaborations au niveau national et international

Pour tout nouveau projet, nouvelle proposition ou demande d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

contact@resosup.fr

Membres du Conseil d'Administration

Présentation et responsabilités

PRÉSIDENTE

AMÉLIE BRIFFAUX

Après l'obtention d'un Master en Démographie en 2003, Amélie a débuté sa carrière à la DEPP au sein du bureau des études statistiques sur l'enseignement supérieur.

Sa titularisation en 2006 la conduit à l'Université Nancy I où il lui est demandé de poursuivre et de développer les activités de la Mission de Suivi de l'Insertion Professionnelle des Étudiants. Elle participe alors aux travaux du groupe de travail national sur l'insertion professionnelle.

Appelée à mettre en place un service d'aide au pilotage au sein de cette université, elle quitte le giron des Observatoires en 2008 mais le retrouve en 2012 en prenant la responsabilité de l'Observatoire de la Vie Universitaire de l'Université de Lorraine.

Elle a été élue au CA de Résosup en juin 2013, Vice-Présidente en 2014 et Présidente en 2016.

VICE-PRÉSIDENTE

RÉFÉRENTE PÔLE « ATELIERS THÉMATIQUES & GROUPES DE TRAVAIL »

MARTHE KALIFA

Titulaire d'un DESS de psychopathologie et d'une maîtrise de linguistique, Marthe Kalifa est actuellement ingénieure d'études en production de données et cheffe de service OSIPE de l'université fusionnée de Montpellier depuis 2016.

De 1992 à 2009, rattachée au service « formation continue » de l'université Montpellier 2, elle a développé et géré le centre de ressources pour l'emploi (équivalent BAIP avant l'heure) destiné aux stagiaires de formation continue. Elle a aussi contribué à la conception de D.U. et a animé des sessions de formation en communication, pédagogie, analyse de pratiques et formation de formateur (CERFOR-laboratoire de recherche, publications).

De 2009 à 2015, elle a géré l'Observatoire de l'université Montpellier 2. Elle a en particulier développé les actions universitaires avec les universités de l'ancienne région Languedoc-Roussillon et a participé à un groupe de recherche sur la jeunesse, animé par le Conseil Régional (ORJ) – publications, séminaires.

Élue au CA en juin 2018 lors de JNO de Montpellier, elle reprend l'animation du groupe de travail sur le public adulte en reprise d'études, elle devient Vice-Présidente du réseau en octobre 2020.

SECRÉTAIRE

SIMON MACAIRE

Diplômé d'un DEA d'économie du travail en 1999, Simon commence sa carrière à l'Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES) puis au Laboratoire d'Économie d'Orléans en tant que chargé d'études du Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (Céreq). Ingénieur d'études, il intègre l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 en 2006 et contribue à mettre en place l'observatoire de l'établissement. Il participe aux travaux de l'Observatoire Régional des Parcours Etudiants Aquitains (ORPEA) créé en 2008.

En 2014, à la fusion des trois universités bordelaises, il est rattaché à l'Observatoire de la Formation et de la Vie Universitaire (OFVU) qu'il quitte en 2016 pour rejoindre l'Agence Erasmus+ France / Education Formation. Depuis octobre 2019, il est reponsable de l'OFVU de l'université de Bordeaux.

Membre du Groupe de Travail sur l'Ensignement Supérieur (GTES) du Céreq depuis 2005, il a été élu au CA de Résosup en 2019.

TRÉSORIÈRE

SYLVIE VILTER

Sylvie Vilter a participé à la création d'un des plus anciens Observatoires de la Vie étudiante d'université, à l'Université de Versailles Saint-Quentin, qu'elle a rejoint en 1992. Sa double formation d'ingénieure généraliste et de docteure en Sciences économiques, l'a conduite à privilégier les approches quantitatives et longitudinales. Les enquêtes auprès des étudiants sur leurs conditions d'études et de vie, et auprès des diplômés sur leur insertion professionnelle ont toujours été au centre de ses intérêts, dans le cadre de l'OVE de l'UVSQ, et dans celui de ses enseignements de méthodologie d'enquête et d'informatique appliquée aux sciences sociales, en licence et master de sociologie. Ses champs d'investigation se sont élargis à d'autres types de trajectoires de vie (professionnelles, familiales, de santé) dans le cadre de ses recherches au Laboratoire Printemps.

Elle a assumé, entre 2011 et 2017, la responsabilité de la Direction de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle qui a rassemblé alors l'OVE, le Service d'Information et d'Orientation et le Bureau d'Insertion Professionnelle à l'UVSQ. A ce titre, elle a toujours milité localement et au sein de la Courroie et de son CA pour le renforcement des liens et des synergies entre les services d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle, que rassemble la Courroie, et les observatoires dont Résosup est l'émanation. Membre du CA de Résosup à sa création, elle l'a de nouveau rejoint depuis 2013. D'abord Trésorière-adjointe, elle en est devenue Trésorière en 2018.

VICE-PRÉSIDENT
DÉLÉGUÉ AUX CONDITIONS DE VIE ÉTUDIANTE
XAVIER COLLET

Après l'obtention d'un Master « Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales » à l'Université de Caen Basse-Normandie (2005), Xavier a intégré l'Observatoire Régional des Formations Supérieur (ORFS) en septembre 2005. Fin 2006, il obtient le concours d'ingénieur d'études à l'Université de Rennes 1 où il est chargé de mettre en place l'Observatoire du Suivi et de l'Insertion Professionnelle des Etudiants (OSIPE). Assurant depuis la responsabilité de cet observatoire, ses trois principales thématiques d'études sont l'insertion professionnelle, le suivi des parcours de formations et les conditions de vie des étudiants.

Membre du Groupe de Travail sur l'Enseignement Supérieur (GTES), Xavier a également participé en 2015 à la conférence internationale « the social dimension in higher education » qui s'est déroulée à Vienne (Autriche). Il a été élu au conseil d'administration de Résosup lors des journées nationales des observatoires de Grenoble en juin 2015.

Il assure le rôle de vice-président délégué aux conditions de vie des étudiants. Concrètement, il représente le réseau au sein du Conseil scientifique de l'OVE national et participe aux diverses réunions avec nos partenaires sur ces questions. Après avoir co-animé le groupe de travail ayant abouti à la construction de l'indicateur de vulnérabilité, Xavier l'a testé dans le cadre d'une enquête locale. Ces résultats ont été publiés dans des revues permettant de mettre en avant les travaux du réseau.

VICE-PRÉSIDENTE
DELEGUEE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE
PRISCILLE DI VITO

De formation universitaire en Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales, puis spécialisée par un DESS en ingénierie mathématique et aide à la décision, Priscille rejoint en 2001 l'Observatoire Universitaire Régional de l'Insertion Professionnelle (OURIP), où elle exerce jusqu'en 2005 dans une équipe pluridisciplinaire la fonction de chargée d'études statistiques.

En 2005, suite à la réussite au concours d'IGE, elle intègre à l'Université Lumière Lyon 2, le Service des Études Statistiques et d'Aide au Pilotage (SESAP), où elle s'occupe plus principalement de mettre en place les enquêtes d'insertion professionnelle et de fiabiliser et valider les remontées SISE pour l'établissement.

Depuis 2013, suite à une mutation, elle travaille à l'Université Jean Monnet Saint-Étienne en tant que responsable du Pôle Statistiques et Enquêtes. Ses missions concernent l'ensemble des indicateurs et études statistiques nécessaires à une bonne connaissance de la population étudiante : indicateurs formation, suivi du parcours des étudiants, évaluation de la qualité de l'insertion professionnelle, des formations et des enseignements. Elle est également amenée à former des collègues d'autres services de l'université dans la mise en place d'enquêtes.

Membre du CA depuis 2016, elle a été réélue en 2019 à Bordeaux. Elle a animé en 2017 le groupe de travail « évaluation de la qualité du stage par l'étudiant » aboutissant à la production d'un cahier méthodologique. Elle anime aujourd'hui un nouveau groupe sur « l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants ».

VICE-PRÉSIDENT
DELEGUE A LA REUSSITE
PAUL MAGNAND

APaul entre à l'Université Pierre-Mendès-France - Grenoble 2 - comme étudiant où il suit une maîtrise en sociologie et un master recherche en sciences de gestion. Il travaille en laboratoire à la sortie de ses études avant d'intégrer début 2011 l'observatoire du service d'orientation de l'UPMF pour mener les enquêtes d'insertion professionnelle. Durant ses premières années en poste, le groupe des collègues réunissant les observatoires du PRES lui confère un bagage important sur les missions de l'ESR et les bonnes pratiques associées à ses fonctions (les analyses, le débat et la polémique).

Titularisé IGE BAP D en 2014 au sein de l'observatoire devenu autonome en 2013, ses missions se diversifient jusqu'à la fusion des 3 universités grenobloises en 2016 (évaluation des formations, de dispositifs d'orientation, études de cohortes). Il est ensuite chargé de la responsabilité de l'observatoire de l'Université Grenoble Alpes en soutien à la mission d'autoévaluation des formations, au sein de la direction des moyens et de l'aide au pilotage (où le débat d'idées et la convivialité sont à nouveau de mise).

En dehors des méthodes quantitatives des SHS, son intérêt se porte de manière générale sur l'usage des chiffres et des productions des observatoires, et sur les outils de mise à disposition des données permettant l'engagement du récepteur dans l'analyse de ses résultats. Formateur sphinx dans son établissement pendant plusieurs années auprès d'étudiants, et maintenant auprès des personnels, il met volontiers son expertise sur ce logiciel au service de la communauté des observatoires.

WEBMASTER
ÉTIENNE ROMAIN

Après un passage à l'observatoire de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle de l'université de Nancy 2 en 2003, Etienne devient ingénieur d'études en 2004 en charge de la création de l'observatoire de la vie étudiante de l'université Paul Cézanne d'Aix-Marseille 3. En 2011, Étienne décide de quitter les universités marseillaises alors en pleine fusion pour devenir responsable du service évaluation de l'université de Toulon, puis directeur-adjoint de la Direction des Études et de la Vie Étudiante en 2017.

Titulaire d'un DEA d'économie, Étienne possède une double compétence en informatique acquise en formation continue.

Membre élu au CA de Résosup depuis sa création jusqu'en 2010, il a été l'un des promoteurs et concepteurs du site web et de l'extranet des observatoires, en charge de la communication et du développement internet. De nouveau membre du CA depuis 2014, Étienne a repris la fonction de webmaster de Résosup. Il a porté en 2018 les réflexions et actions pour la refonte du site de l'association.

AUTRES MEMBRES

MORGANE BARAD

Morgane Barad a intégré l'Observatoire de la Vie Universitaire (OVU) de l'Université de Lorraine en 2013.

Alors en contrat d'apprentissage, elle se forme au métier de chargée d'études statistiques durant deux années avant d'y être recrutée comme contractuelle suite à l'obtention d'une licence professionnelle « Statistique et Informatique Décisionnelle ». Elle porte depuis la mise en œuvre du dispositif d'enquêtes sur le devenir et l'insertion professionnelle des diplômés.

Titularisée en 2020, elle devient membre du CA de Résosup quelques mois plus tard pour s'impliquer dans toutes les questions relatives à l'informatique et au numérique, en soutien aux actions déployées par le réseau.

CÉCILE CRÉAC'H

Après l'obtention d'un doctorat en sociologie à l'Université de Nantes (2003), Cécile a occupé durant quatre années la fonction de chargée d'études auprès de différents organismes publics et privés. En 2007, elle obtient le concours d'ingénieur d'études et assure depuis cette date la responsabilité de l'observatoire de l'Université de Bretagne Occidentale, celui-ci étant rattaché au service d'orientation et d'insertion professionnelle de l'établissement.

Elle a été élue au CA en 2014 lors des JNO de Bordeaux.

En 2014, Cécile a participé à la rédaction du quatrième cahier méthodologique de Résosup sur « les sortants de Licence sans validation de diplôme ». Depuis 2015, elle a organisé des journées professionnelles thématiques sur « la transition lycée-université » et sur « la communication des observatoires ». En 2017 et 2020, elle a mené une enquête pour Résosup sur « les missions, les pratiques et les personnels des Observatoires ».

SOPHIE GUILLARD

Après l'obtention du Master PROGIS en 2004, Master spécialisé dans la conduite des études d'opinion, marketing et médias à Sciences po Grenoble, Sophie a débuté sa carrière dans les instituts de sondage à Paris.

Elle a produit des études visant à aider les entreprises dans leurs prises de décisions stratégiques de 2005 à 2007 à IPSOS.

Elle a travaillé ensuite chez Cinétude, de 2008 à 2009, où elle réalisait des études marketing dédiées au secteur du cinéma.

Et de 2009 à 2018, elle a rejoint Médiamétrie où, par le biais des études d'audience, elle a accompagné les groupes audiovisuels publics dans leurs stratégies éditoriales et publicitaires.

Souhaitant s'orienter vers des missions d'utilité publique, Sophie a intégré l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP) à l'Université Lyon 3 en 2019. Elle s'investit dans la mise en place et le pilotage des enquêtes d'insertion professionnelle, elle participe au groupe de travail Resosup sur les adultes en reprises d'études, et a rejoint le CA de Resosup en 2020.

FANNY LALLEMAN

Après une thèse de doctorat dans le domaine des moteurs de recherche en 2013 et une formation pluri-disciplinaire en linguistique et informatique, Fanny Lalleman a développé l'observatoire du doctorat, et les enquêtes sur le devenir professionnel des docteurs de l'Université de Toulouse. Elle a également travaillé sur l'évaluation du projet Idex toulousain. Depuis 2018, elle est responsable de l'observatoire de l'université Toulouse Midi-Pyrénées qui développe des outils d'aide au pilotage et des enquêtes pour l'établissement et ses membres. Experte en bibliométrie, elle est également en charge du suivi des classements internationaux au sein de l'université.

Tout nouvellement élue membre du CA en 2020, elle participe à la veille juridique effectuée par Résosup.

MARIE LAPEYRONIE

Diplômée en 2011 d'un master en sciences sociales appliquées au développement social, Marie Lapeyronie intègre dès sa sortie des études, l'observatoire de la formation de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire. Durant 3 ans, elle réalise des études sociodémographiques sur les différents personnels pénitentiaires et évalue les dispositifs de formation de ces derniers.

C'est en 2014 qu'elle rejoint le pôle études – ORPEA de la ComUE d'Aquitaine en tant que chargée d'études sociologiques. Elle prend d'abord la responsabilité de la coordination des enquêtes d'insertion professionnelle à l'échelle de la ComUE puis la coordination de la 1ère enquête régionale sur les conditions de vie des étudiants en Aquitaine. C'est au cours de cette expérience qu'elle adhère à l'association Résosup pour la 1ère fois. Elle participe

notamment au groupe de travail sur la vulnérabilité étudiante qui donne jour à un indicateur de la vulnérabilité.

En 2019, elle intègre finalement l'observatoire de la formation et de la vie universitaire de l'université de Bordeaux. Ses principales missions s'inscrivent dans les thématiques de l'insertion professionnelle des diplômés, la transition lycée-université et enfin, l'appui méthodologique aux services ou partenaires de l'université.

Membre du CA depuis octobre 2020 elle est notamment en charge, en collaboration avec d'autres membres du CA, du lien avec les nouveaux adhérents, de l'organisation des webactions et de l'appui à l'organisation des JNO.

SYLVIE TOULLALAN

Titulaire d'un DESS en Statistique et Économétrie, Sylvie a intégré en mars 1997 l'Observatoire de la Vie Étudiante de l'Université de Toulouse -Jean Jaurès en tant que chargée d'études statistiques.

Titularisée en 2005 sur un poste d'IGE, elle conforte sa position au sein de ce service et participe plus activement à son développement. Suite à la restructuration du service en 2009, elle prendra alors en charge le pôle Suivi de l'insertion professionnelle, notamment l'enquête de la DGESIP, tout en continuant à s'impliquer sur d'autres thématiques.

Adhérente Résosup depuis 2006, elle effectue ses premiers pas au sein du CA en juin 2014 lors des JNO à Bordeaux. Entre 2015 et 2016, en partenariat avec l'OVE National, elle a co-animé le groupe de travail « Conditions de vie » qui a abouti au cahier N°5 « Construction d'un indicateur de précarité ».

En 2017, elle a coréalisé avec Cécile Créac'h la rédaction de la publication N°2 « Missions, pratiques et personnels des observatoires de l'enseignement supérieur » issue de l'enquête menée auprès des observatoires, qui a été renouvelée en 2020. Elle est chargée en collaboration avec Sylvie Vilter et Priscille Di Vito de la mise à jour du livret d'accueil.

Un peu d'histoire… des origines à nos jours !

Sans viser à l'exhaustivité, voici quelques points de repères permettant de mesurer l'évolution des structures d'observation des étudiants et des missions qui leur sont dévolues.

LA PRÉHISTOIRE

1970

CRÉATION DU CÉREQ (CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR L'EMPLOI ET LES QUALIFICATIONS)

Placé au sein de l'ONISEP (Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions) sous la double tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et du ministère du travail et de l'emploi, le CÉREQ a été créé pour mener des études et des recherches sur le marché du travail, les emplois, les qualifications, et la formation professionnelle.

Le principal objectif de ces études et recherches est de mesurer et d'évaluer les dispositifs et politiques publiques dans ces différents domaines.

1976

OBSERVATOIRE NATIONAL DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE (ONEVA)

Mis en place au sein du CÉREQ, il avait pour objectif de construire un système cohérent d'enquêtes sur les parcours professionnels et les recrutements des jeunes.

1978

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Promulguée le 6 janvier 1978, la loi informatique et libertés a pour objectif de réglementer la constitution et l'utilisation des bases de données contenant des informations personnelles sur les individus. Elle impacte et encadre de fait les études et enquêtes produites dans les observatoires.

LES GRANDES DÉCOUVERTES

1983 - 1986

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, L'ENQUÊTE IVA (INSERTION VIE ACTIVE)

Il s'agit d'un dispositif national de suivi de tous les élèves (y compris BTS) qui quittent le lycée au cours ou à la fin de l'année scolaire précédente, et qui ne poursuivent pas d'études dans un autre établissement, y compris ceux de BTS.

L'enquête IVA est le seul dispositif national, toujours en cours, qui renseigne, tous les ans, l'ensemble des partenaires en charge de l'enseignement et de la formation professionnelle (établissements, rectorats, collectivités territoriales, milieux professionnels) sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, quelques mois après la fin de leur formation.

1985

AUTONOMIE DU CÉREQ

Il devient en effet un établissement public distinct de l'ONISEP.

1990

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, L'ENQUÊTE IPA (INSERTION PROFESSIONNELLE DES APPRENTIS)

Élargissement du dispositif IVA aux apprentis.

L'ÉPOQUE MODERNE

Des classes d'âge plus fournies, de fortes incitations pour favoriser l'entrée en seconde et l'obtention du baccalauréat vont faire passer les effectifs étudiants de 1,2 millions à 2,2 millions sur une dizaine d'années. Dans le même temps, l'enseignement supérieur français connaît une diversification des filières et un accroissement de la dispersion géographique des établissements.

1989

OVE - OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ÉTUDIANTE

Il a pour mission de donner une information aussi complète, aussi détaillée et aussi objective que possible sur les conditions de vie des étudiants et leur incidence sur le déroulement des études, de manière à éclairer la réflexion politique et sociale et aider à la prise de décisions.

1990 - 1997

On assiste à la création de structures locales, précurseurs dans le domaine (OURIP en Rhône-Alpes - 1er observatoire régional, OFIP à Lille...) travaillant surtout sur des tableaux de bord, des suivis de cohorte (effectifs, résultats) et réalisant les premières enquêtes sur l'insertion professionnelle.

On peut y voir un rejet d'un outil national (enquêtes CÉREQ) qui ne répondait pas aux besoins des établissements désireux d'avoir des données précises sur leur propre population.

1993

MISE EN PLACE DU GTES (GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)

Il regroupe des personnels du CÉREQ et de ses centres associés travaillant sur le supérieur, et des personnels des observatoires.

Peu après, à la suite d'enquêtes pilotées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) sur la réorientation après une 1ère année d'études dans des filières pléthoriques et tirant profit de ces études, les établissements qui avaient participé bénévolement à ces études créent d'autres structures d'observation locales ou régionales.

Le MESR accompagne ces organismes émergeants en organisant la 1ère réunion nationale en 1997 à Dijon. Ce sera d'ailleurs la seule placée sous sa responsabilité puisque les autres rassemblements seront informels jusqu'à la réunion de Caen en 2004 préfigurant la création de Résosup.

1997-1998

PREMIÈRE ENQUÊTE GÉNÉRATION DU CÉREQ (GÉNÉRATION 92)

L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

2000

Les structures d'observation, loin d'être généralisées, ont souvent des missions communes centrées sur l'insertion, pour certaines ce sont aussi des cellules d'aide au pilotage établissant des tableaux de bord pour l'établissement, son CEVU... Les thèmes récurrents traités par les observatoires : devenir des étudiants après une 1ère année, décrochage, réorientation sont souvent en prise avec l'actualité sociale (contrat première embauche... ou chômage des jeunes, échec en 1ère année ...)

L'entrée en application de l'Arrêté « Bayrou » du 9 avril 1997 relatif au DEUG à la Licence et à la Maîtrise conduit à l'extension des procédures d'évaluation des formations et des enseignements. Les observatoires seront dès lors sollicités en tant que cellule d'appui dans la collecte et le traitement des données.

2004 - 2006

PREMIER GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Création d'un groupe de travail national sur l'insertion professionnelle réunissant, autour de questions méthodologiques, l'ensemble des observatoires en charge du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

2006

CRÉATION DE RÉSOSUP

Le réseau national des observatoires du supérieur s'officialise en novembre 2006 lors des 3èmes Journées Nationales des Observatoires organisées à Toulouse. Les professionnels des observatoires se regroupent au sein d'une association loi 1901, Résosup.

ENTRÉE EN APPLICATION DE LA LOLF (LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES)

De l'observation à l'évaluation des moyens : le besoin et la nécessité pour les universités de disposer d'indicateurs d'évaluation et de pilotage se renforcent et certains observatoires se voient confiés l'élaboration d'indicateurs « lolfiques ».

CRÉATION DE L'AERES (AGENCE D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)

L'agence s'intéresse aux diplômes de l'enseignement supérieur, pour s'assurer de la qualité des enseignements et de la validation des connaissances, au regard notamment de l'insertion professionnelle des étudiants.

LE « PORTAIL ÉTUDIANT » ET LA PLATEFORME IPSES

La mise en place du « Portail étudiant » du MESR et de la plateforme IPSES (Insertion Professionnelle des Sortants de l'Enseignement Supérieur) est la première tentative du MESR d'utiliser le travail des observatoires pour informer les familles et les étudiants.

Cette tentative ne fait pas long feu devant la difficulté de comparer les résultats des diverses enquêtes effectuées dans les universités, en raison de l'hétérogénéité des modalités d'enquête et des contextes locaux, mais aussi aux effets de la conjoncture et de la mobilité des étudiants.

2007

LA LOI DITE « LRU » (LOI RELATIVE AUX LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DES UNIVERSITÉS)

Cette loi poursuit trois objectifs dont celui de rendre « l'université attractive ». Pour éclairer cet objectif, on affiche le taux d'échec en premier cycle, le nombre de sorties sans qualification, et le temps de recherche d'emploi après l'obtention d'un diplôme.

À côté de ses missions traditionnelles, une nouvelle mission est confiée à l'université : l'orientation et l'insertion professionnelle. Cela se traduit par l'obligation de créer un Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) et une structure d'observation du devenir des étudiants (observatoires ou cellules de pilotage...) au sein de chaque établissement universitaire.

2009

LES ENQUÊTES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Lancement de la 1ère enquête nationale de mesure de l'insertion professionnelle (à 30 mois) des diplômés de master, LP et DUT pilotée par la DGESIP et basée sur un dispositif déconcentré de collecte des données impliquant tous les observatoires de France.

2013

LA LOI RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RECHERCHE (LOI ESR)

Promulguée le 22 juillet 2013, elle fait suite aux « Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche » qui émettent 135 propositions.

L'article 4 réaffirme le rôle des observatoires dans la production de données statistiques nécessaires à l'information des futurs étudiants mais positionne la temporalité des données d'insertion à 1 et 2 ans.

Des mesures concernent également la gouvernance des universités et la structuration de l'enseignement supérieur. Les PRES (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur), outil de regroupement des établissements, vont disparaître au profit des ComUE (communautés d'universités et établissements). Elle prévoit aussi le remplacement de l'AERES par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (HCERES).

2018

LA LOI DITE « ORE » (LOI RELATIVE À L'ORIENTATION ET À LA RÉUSSITE)

Promulguée le 9 mars 2018, elle fait suite à un plan national annoncé fin octobre 2017. Elle a pour objectif d'accompagner tous les étudiants dans leur entrée en 1er cycle mais aussi vers la réussite et l'emploi. Pour ce faire, des moyens supplémentaires sont mis en oeuvre au sein des campus avec la contribution de vie étudiante et de campus, en faveur de la vie étudiante (logement, santé, ...).

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Le règlement général sur la protection des données est le texte de référence de l'Union européenne qui unifie et renforce les politiques des pays membres de l'Europe en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce les obligations des responsables de traitement de données personnelles et les droits des individus. Il est applicable depuis le 25 mai 2018 et a engendré une modification de la loi française dite « informatique et libertés ».

L'adoption de ce règlement a des impacts importants (sécurisation des données personnelles, information des usagers, etc.) sur les études et enquêtes mises en place dans les observatoires.

2019

OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'ONIP est chargé de faciliter la mise en place d'actions de coordination, notamment méthodologique, entre les différentes enquêtes relatives à l'insertion professionnelle conduites par les universités ainsi que les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou par des institutions publiques. Il veille au regroupement et à la diffusion des données relatives à l'insertion professionnelle.

Il favorise les dispositifs d'observation statistique des stages, des périodes de césure, des reprises d'étude ou encore des démarches d'entrepreneuriat étudiant, susceptibles d'influer sur la qualité de l'insertion professionnelle.

ARRÊTÉ DU 6 DÉCEMBRE 2019 PORTANT RÉFORME À LA LICENCE PROFESSIONNELLE

L'arrêté du 6 décembre 2019 rappelle l'insertion professionnelle comme objectif principal de la licence professionnelle.

« L'objectif d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle est fixé au minimum à 50% et l'insertion est

mesurée annuellement. » Cet arrêté offre aux établissements la capacité d'organiser des parcours de réussite et d'insertion de 180 crédits ECTS.

La licence professionnelle prend le nom de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) dans le cas des IUT. Le recrutement peut se faire immédiatement après le baccalauréat pour les parcours organisés en 180 crédits ECTS ou bien en cours de cycle pour les autres parcours.

Les indicateurs d'évaluation interne prévus par l'arrêté sont : un suivi des flux et des cohortes d'étudiants tout au long du cycle licence et de leur devenir au-delà de ce cycle, un suivi de l'insertion professionnelle, l'évaluation des enseignements et des formations par l'étudiant.

2020

ARRÊTÉ DU 27 JANVIER 2020 RELATIF AU CAHIER DES CHARGES DES GRADES UNIVERSITAIRES DE LICENCE ET DE MASTER

Ce cahier des charges est demandé par le MESRI lorsqu'une formation souhaite obtenir le grade de licence ou de master (en dehors des diplômés de licence, licence professionnelle, master qui détiennent ces grades de plein droit). Il doit répondre à un certain nombre de critères comme « garantir une qualité académique et un adossement à la recherche », « préparer à l'insertion professionnelle », « favoriser la réussite de tous les étudiants », « définir une politique sociale pour permettre l'accès de tous à la formation », ...

Ce cahier des charges doit comporter un certain nombre d'indicateurs pour se voir attribuer ces différents grades, en fonction notamment des différents critères. Par exemple, pour l'insertion professionnelle, la formation doit fournir le taux d'emploi à 18 mois et à 30 mois des diplômés, le taux de poursuite d'études à un niveau supérieur ou encore la part des diplômés en emploi en CDI à 18 mois et à 30 mois.

LABELLISATION DES ENQUÊTES D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS DE LICENCE PROFESIONNELLE ET DE MASTER

Elles sont reconnues d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil National de l'Information Statistique pour la période 2020-2025.

LES STRUCTURES D'OBSERVATION, DES ENJEUX

UNE DEMANDE INSTITUTIONNELLE PLUS FORTE

En quelques années, les observatoires sont passés de demandes ponctuelles de constats chiffrés (insertion, réussite, échec...) apportant des éléments de connaissance sur les étudiants et les formations, à des demandes d'indicateurs pour la gouvernance et le pilotage des universités et par extension, de l'enseignement supérieur.

La LRU, la LOLF, les contrats quadriennaux/quinquennaux et l'HCERES demandent aux observatoires de produire des indicateurs.

L'allocation de moyens en fonction des résultats de l'insertion professionnelle des universités est un projet non finalisé dans son application mais qui reste latent.

UNE DEMANDE LOCALE PLUS FORTE

L'université (CFVU, accréditation, pilotage...) est aussi demandeuse d'évaluations, de tableaux de bord, de mesure de l'attractivité de l'établissement, de la mobilité des étudiants, de leurs conditions de vie... Les enseignants ont également besoin de données pour des dossiers de création ou de renouvellement de formations. Les autres usagers de l'université (étudiants, parents, CIO...) et les services d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle sont aussi demandeurs d'une information claire, transparente sur la réussite des étudiants et sur les débouchés des formations.

Les outils à votre disposition et actions de l'association

Voici le détail de l'ensemble des outils qui sont mis à votre disposition au sein de Résosup :

- Documents méthodologiques
- Lettre d'information
- Site Web, avec accès réservé pour les membres de l'association
- Logiciels
- Actions au sein de Résosup

LES CAHIERS DE RÉSOSUP

DES DOCUMENTS MÉTHODOLOGIQUES

→ **N°1 :** La mesure de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur.

→ **N°2 :** Analyse longitudinale du suivi des parcours étudiants. Enjeux, méthodes et indicateurs.

→ **N°3 :** Le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs. Proposition de construction d'un tronc commun de questions.

→ **N°4 :** Guide pour l'analyse des sortants de Licence sans validation de diplôme. Enjeux, méthodes, indicateurs et questiothèque.

→ **N°5 :** Construction d'un indicateur de la précarité étudiante. Enjeux, définition et indicateurs.

→ **N°6 :** Évaluation de la qualité du stage par l'étudiant.

RÉSOSUP INFO

LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE

LES PUBLICATIONS

→ **N°1 :** Les observatoires avant et après la mise en place de l'enquête DGESIP sur l'Insertion Professionnelle des Masters.

→ **N° 2 :** Missions, pratiques et personnels des observatoires de l'enseignement supérieur issue de l'enquête menée auprès des observatoires.

LE SITE INTERNET

WWW.RESOSUP.FR

AVEC UN ESPACE PUBLIC + UN ESPACE ADHÉRENT

Vous y retrouverez :

→ les actualités

→ des forums

→ des offres d'emploi

→ les cahiers de Résosup

→ les comptes-rendus des CA, des AG et des JNO

→ un annuaire des observatoires

→ les « Résosup info »

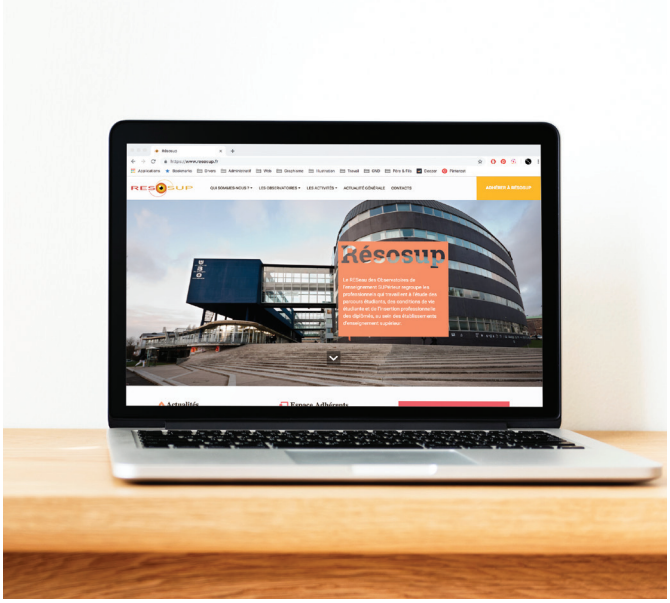

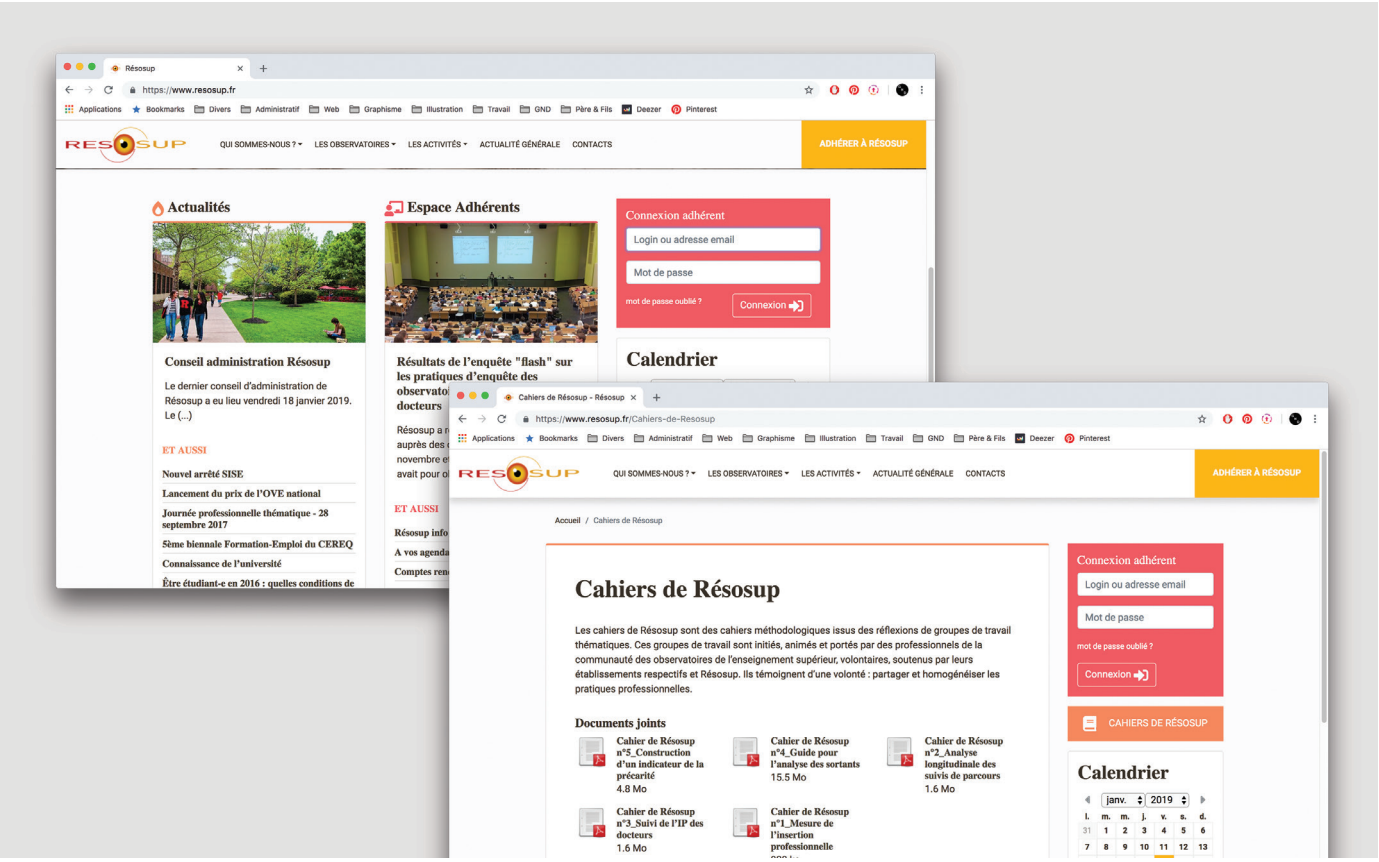

LES ACTIONS

→ Des journées d'échanges de pratiques et de formation :

Limesurvey et Catisurvey en 2009, statistiques descriptives en 2010, SAS-statistiques descriptives en juillet 2012, Philcarto en février 2013 et novembre 2014, mise en place et gestion de la relance téléphonique en septembre 2014, la représentation des filières universitaires par les lycéens en octobre 2015, initiation à R et RStudio en novembre 2015, la communication des observatoires en mars 2017, la qualité au service des observatoires septembre 2017 et 2018, l'automatisation des questionnaires et le contrôle des variables en mai 2019, les analyses ACP-AFC sur Sphinx en juin 2019 et les Synergies Observatoires/SIO-IP co-organisée avec la COURROIE en avril 2019.

→ Une journée d'accueil des nouveaux arrivants : organisée tous les ans au mois de janvier/février.

→ Des groupes de travail :

Les professionnels des observatoires se retrouvent régulièrement au sein d'ateliers méthodologiques permettant de partager les expériences et les outils à l'œuvre dans les travaux qu'ils conduisent.

Les réflexions de ces groupes de travail se matérialisent le plus souvent par la rédaction d'un « cahier de Résosup ».

Le dernier cahier portant sur l'évaluation des stages par l'étudiant et animé par Priscille Di Vito est paru début 2019.

Actuellement, les réflexions portent sur les Adultes en Reprise d'Études, groupe porté par Marthe Kalifa et l'Évaluation des Formations et des Enseignements par les Étudiants, groupe porté par Priscille Di Vito.

Pour toute précision concernant ces ateliers, vous pouvez contacter Marthe Kalifa, référente du pôle « Groupes de travail » pour Résosup.

→ Des webthé :

Initiés suite à la crise sanitaire, ils permettent aux professionnels des observatoires de se retrouver pour échanger sur différents thématiques par visioconférence.

→ Des journées nationales :

Caen - 2004, Le Mans - 2006, Toulouse - 2006, Lille - 2008, Marseille - 2009, Strasbourg - 2010, Toulouse - 2011, Reims - 2012, Rouen - 2013, Bordeaux - 2014, Grenoble - 2015, Nancy - 2016, Lyon - 2017, Montpellier - 2018 et Bordeaux - 2019.

Organisées chaque année, ces journées réunissent l'ensemble des personnes concernées par les problématiques propres aux missions des structures d'observation dédiées à l'enseignement supérieur. Il s'agit d'un temps fort qui favorise de multiples rencontres et échanges, et permet à chacun de consolider son réseau et de découvrir d'autres établissements, le tout dans une ambiance de convivialité. Si vous souhaitez organiser des journées nationales chez vous, Résosup peut vous aider et vous accompagner. N'hésitez pas à demander plus d'information à contact@resosup.fr

LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Depuis sa création notre association a souhaité s'inscrire dans une démarche partenariale avec de nombreux acteurs institutionnels dont voici la liste :

AMUE : Agence de Mutualisation des Universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche

CÉREQ : Centre d'études et de Recherches sur les Qualifications

CGE : Conférence des Grandes Écoles

COURROIE : Conférence Universitaire en Réseau des Responsables de l'Orientation et de l'Insertion professionnelle des étudiants (évolution de la Conférence des directeurs de SCUIO)

CPU : Conférence des Présidents d'Universités

DGESIP : Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle

HCERES : Haut Conseil d'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

IGAENR : Inspection Générale de l'Administration de l'éducation Nationale et de la Recherche

JuriSup: Réseau professionnel des responsables des affaires juridiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

OVE : Observatoire (national) de la Vie Étudiante

RNCD : Réseau national des collèges doctoraux

SIES : Sous-direction des Systèmes d'Information et d'études Statistiques

LES LOGICIELS UTILISÉS DANS LES OBSERVATOIRES

Nous vous proposons une liste non-exhaustive des logiciels les plus fréquemment utilisés par les professionnels des observatoires. Vous pouvez trouver au sein du réseau des personnes ressources maîtrisant un ou plusieurs de ces outils et qui sauront répondre à vos questions et vous conseiller. Pour cela, vous pouvez passer par le site internet pour poser vos questions ou solliciter les collègues via les forums dédiés. Vous trouverez des ressources documentaires dans la rubrique « Boîte à outils/Ressources partagées ».

Sachez également que des formations peuvent être demandées au service compétent de la Direction des Ressources Humaines de votre établissement. Le cas échéant vous pouvez aussi faire remonter vos besoins à Résosup qui peut organiser des formations adaptées à vos métiers.

LES LOGICIELS D'ENQUÊTES ET DE TRAITEMENT DE DONNÉES

→ **Limesurvey**
www.limesurvey.org/fr

→ **Sphinx**
www.lesphinx-developpement.fr

→ **Modalisa**
www.modalisa.com

LES LOGICIELS DE TRAITEMENT DE DONNÉES

→ **R**
www.r-project.org

→ **SAS**
www.sas.com/offices/europe/france

→ **SPSS**
www-01.ibm.com/software/fr/analytics/spss

→ **Xlstat**
www.xlstat.com/fr

LES LOGICIELS DE REQUÊTE

→ **Business object :**
www.sap.com/products/analytics/business-intelligence-bi.html

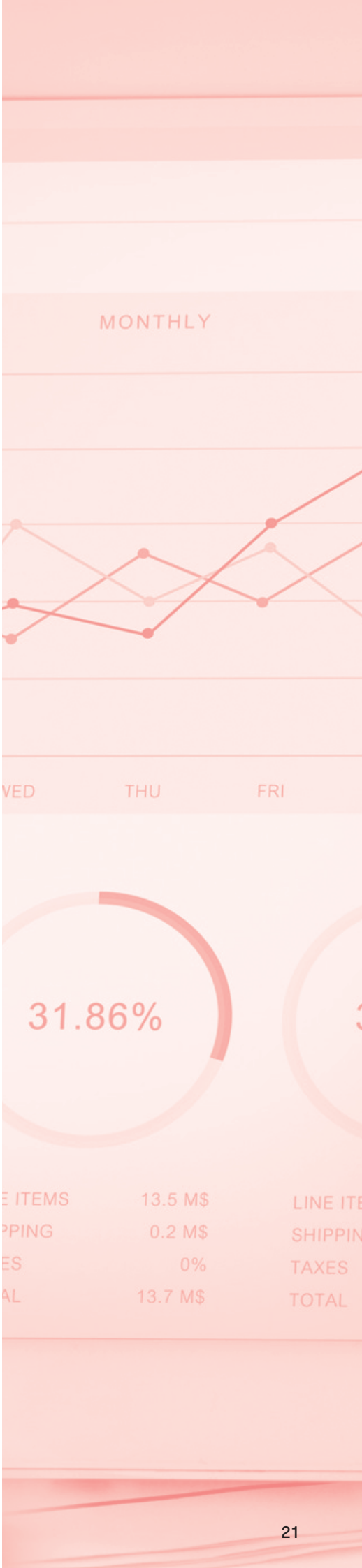

Petit glossaire des sigles

Nous vous proposons un glossaire des sigles pour vous aider à mieux vous y retrouver. Des adresses de sites, ou URL y sont également renseignés. Vous pourrez ainsi aller chercher des informations complémentaires.

A

AMUE

AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITÉS ET ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

C'est un Groupement d'Intérêt Public qui « organise la coopération entre ses membres et sert de support à leurs actions communes en vue d'améliorer la qualité de leur gestion ».

www.amue.fr

APEC

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES

www.apec.fr

APOGÉE

APPLICATION POUR LA GESTION DES ÉTUDIANTS

C

CÉREQ

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE SUR LES QUALIFICATIONS

Le CÉREQ est un établissement public qui dépend des ministères chargés de l'éducation et du travail et de l'emploi. Il se définit comme un « Pôle public d'expertise au service des acteurs de la formation et de l'emploi ». Il est producteur de statistiques, recherches, études.

www.cereq.fr

CGE

CONFÉRENCE DES GRANDES ECOLES

C'est une association loi 1901 de grandes écoles d'ingénieurs et de management, reconnues par l'État. Son rôle est de développer l'information interne, l'entraide et la solidarité entre ses membres, promouvoir les écoles, faire évoluer les formations, développer la recherche et effectuer des démarches d'intérêt commun auprès des pouvoirs publics. Elle coordonne l'enquête de suivi des jeunes diplômés issus de ces écoles.

www.cge.asso.fr

CNIL

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS

www.cnil.fr

CNIS

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

www.cnis.fr

CNU

CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

www.cpcnu.fr

CNRS

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

www.cnrs.fr

COMUE

COMMUNAUTÉS D'UNIVERSITÉS ET ÉTABLISSEMENTS (EX-PRES)

Ce sont des regroupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche français qui permettent sur un territoire donné de coordonner l'offre de formation, les stratégies de recherche et transfert ou encore les politiques de vie étudiante. La constitution des communautés est possible depuis la loi du 22 juillet 2013.

COURROIE

CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE EN RÉSEAU DES RESPONSABLES DE L'ORIENTATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS

(évolution de la Conférence des directeurs de SCUIO)

La COURROIE est née en 2010 de l'élargissement de l'ancienne conférence nationale des directeurs de SCUIO-IP. En regroupant tous les acteurs en responsabilité (vice-présidents délégués, chargés de mission, directeurs, responsables de services...) de l'orientation et de l'insertion professionnelle, le réseau a pour ambition d'apporter des services et des réponses aux acteurs qui mettent en oeuvre les missions dévolues aux universités dans ce domaine.

CPU

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉS

La Conférence regroupe 74 universités, 4 INSA, 3 INP, 3 ENS, 2 écoles centrales, 14 grands établissements et 23 groupements universitaires. Créée en 1971, elle est à la fois un lieu d'échange, de réflexion et d'accompagnement des grands changements que vivent les Universités françaises. Elle a vocation à promouvoir l'Université, en France et dans le monde. La modernisation des établissements est un impératif qui a conduit, en 1997, la Conférence à s'appuyer sur une Agence de mutualisation (AMUE), opérateur collectif au service des établissements.

www.cpu.fr

D

DARES

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES

www.emploi.gouv.fr/acteurs/dares

DEPP

DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE

Ancienne DEP, c'est maintenant une direction du MEN. Pour l'Enseignement Supérieur, c'est la sous-direction SIES du MESR qui remplit les fonctions de la DEPP.

www.education.gouv.fr/cid1180/direction-evaluation-prospective-performance.html

DGESIP

DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Ministère posséde deux grandes Directions Générales : la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation (DGRI) et la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGESIP) et 3 sous-directions communes dont celle des Systèmes d'Information et d'Etudes Statistiques (SIES) qui correspond à la partie Enseignement Supérieur de la DEPP qui elle reste dans le MEN... (voir SIES). Actuellement les observatoires sont concernés par la S/D SIES.

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24149/direction-generale-pour-l-enseignement-superieur-et-l-insertion-professionnelle-d.g.e.s.i.p.html

DGRI

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

E

EUROSTAT

EUROSTAT est l'office statistique de l'Union Européenne

https://ec.europa.eu/eurostat/fr/

H

HCERES

HAUT CONSEIL DE L'EVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Créé par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) s'est substitué à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

www.hceres.fr/

I

IGAENR

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

Corps de hauts fonctionnaires, placé directement sous l'autorité du (des) ministre(s), elle exerce des fonctions d'étude, de contrôle et d'évaluation.

www.education.gouv.fr/cid238/presentation.html

Il existe aussi une IGEN (Inspection Générale de l'Éducation Nationale) qui a un rôle équivalent pour l'enseignement primaire et secondaire dans le domaine pédagogique et une IGB (Inspection Générale des Bibliothèques).

INE

IDENTIFIANT NATIONAL ÉTUDIANT

INJEP

INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

https://injep.fr

INPES

INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ

www.inpes.sante.fr

INSEE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

www.insee.fr

J

JURISUP

JURISUP est le réseau professionnel des responsables des affaires juridiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

www.jurisup.fr

M

MESRI

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

www.education.gouv.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

O

ORE

LOI RELATIVE À L'ORIENTATION
ET À LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

OVE

OBSERVATOIRE (NATIONAL)
DE LA VIE ÉTUDIANTE

Organisme créé en 1989 par le ministre de l'Éducation nationale qui a pour mission de donner une information aussi complète, aussi détaillée et aussi objective que possible sur les conditions de vie des étudiants et sur leur rapport avec le déroulement des études, de manière à éclairer la réflexion politique et sociale et à aider à la prise de décisions.

www.ove-national.education.fr

P

PCS

PROFESSIONS ET CATÉGORIES
SOCIOPROFESSIONNELLES

Nomenclature téléchargeable :

www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcs2003/pcs2003.htm

R

RÉSOSUP

RESEAU DES OBSERVATOIRES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

www.resosup.fr

RGPD

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA
PROTECTION DES DONNÉES

https://ec.europa.eu/info/law/law-topic/data-protection/reform/rules-business-and-organisations/principles-gdpr_fr

RNCD

RÉSEAU NATIONAL DES COLLÈGES
DOCTORAUX

https://www.college-doctoral.fr

S

SIES

SOUS-DIRECTION DES SYSTÈMES
D'INFORMATION ET DES ÉTUDES
STATISTIQUES

Service statistique ministériel dont le programme de travail vise à la fois des besoins généraux de connaissance, la publication d'indicateurs de pilotage et la mise en place d'un système d'information rénové, lisible et performant.

https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/7/source-MENESR_SIES.php

SUPDPO

SUPDPO est le réseau des Délégués à la protection des données de l'Enseignement, la Recherche et l'Innovation, tête de réseau auprès de la CNIL

https://reseau.supdpo.fr

Statuts de l'association

Nom de l'association :
Résosup (RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur)

Adresse du siège social :
Maison des universités
103, boulevard Saint-Michel
75005 Paris

TITRE I

OBJET

ART 1

Il est formé entre les adhérents aux présents statuts une association, conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901 sous la dénomination :

Résosup (RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur)

Son siège social est fixé à : Paris

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration. Sa durée est illimitée.

ART 2

L'objet de l'association est de promouvoir les structures d'études, généralement organisées et institutionnalisées sous la forme d'Observatoire, qui, au sein d'établissements relevant de l'enseignement supérieur de statut public ou privé reconnus d'intérêt public, ont pour fonction principale des missions d'Observatoire, c'est-à-dire :

- l'analyse de l'insertion professionnelle des diplômés,
- l'observation des parcours de formation,
- l'analyse des conditions d'études et de vie étudiante,
- l'évaluation des formations

et produisant des études et des données chiffrées sur au moins l'un des thèmes cités.

L'association a pour but de développer et de faire reconnaître l'expertise de ces structures d'études et de leurs membres en :

1) favorisant les échanges et les confrontations d'expériences entre ses membres,
2) organisant des actions générales de formation, d'information et de réflexion,
3) représentant l'ensemble des professionnels de ces observatoires auprès de différents interlocuteurs, notamment les services, organismes et administration traitant des thèmes qui touchent aux missions des observatoires,
4) favorisant l'organisation d'études et de collations de données au niveau national et international,
5) et, de manière générale, en promouvant les missions et travaux des observatoires afin de les inscrire dans la durée.

Elle pourra acquérir, louer, aménager tout immeuble nécessaire à son but, organiser des conférences, causeries, réunions ou séances nécessités par son fonctionnement.

TITRE II

MEMBRES

ART 3

L'association est composée de membres actifs (personnes physiques ou personnes morales) et de membres honoraires.

Pour être membre de l'association, il faut :

3.1) adhérer aux présents statuts

3.2-1) pour les membres actifs adhérant à titre individuel (personnes physiques) exercer à titre principal tout ou partie des missions citées à l'article 2 au sein d'établissements, publics ou privés reconnus d'intérêt public, relevant de l'enseignement supérieur,

3.2-2) pour les membres actifs adhérant à titre institutionnel (personnes morales) constituer ou intégrer en son sein une structure d'études d'un établissement relevant de l'enseignement supérieur de statut public ou privé reconnu d'intérêt public ayant pour mission principale au moins deux des missions décrites à l'article 2, Ils seront représentés par le responsable opérationnel de la (dite) structure d'études,

3.2-3) pour les personnes morales être ou intégrer dans ses structures un observatoire public ou privé reconnu d'intérêt public. Elles seront représentées par le responsable opérationnel de l'Observatoire.

3.3) payer une cotisation annuelle dont le montant sera fixé par l'assemblée générale.

ART 4

La qualité de membre se perd par :

- la démission ou le décès,
- le non-paiement de la cotisation,
- la radiation prononcée par le conseil d'administration pour des motifs graves portant préjudice moral ou matériel à l'association.
- la perte des conditions nécessaires à l'adhésion à l'association.

TITRE III

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ART 5

L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association chacun disposant d'une voix (les membres honoraires ont voix consultative).

Elle se réunit au moins une fois par an en séance ordinaire, et en séance extraordinaire, chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration, le président ou à la demande écrite d'au moins un tiers de ses membres. Les adhérents se verront notifier la convocation au moins quinze jours avant la date fixée.

L'ordre du jour est fixé par le président sur proposition du conseil d'administration. Il figurera sur la convocation.

Les délibérations seront validées par la moitié au moins des membres présents à l'assemblée générale.

ART 6

L'assemblée générale délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, approuve les rapports moraux et financiers de l'exercice clos, vote le budget de l'année suivante, fixe le montant annuel de la cotisation des membres adhérents, et pourvoit au remplacement des membres du conseil d'administration. Les décisions se prennent à la majorité simple.

Ne peuvent participer aux votes que les adhérents à jour de cotisation.

Le procès-verbal de l'assemblée générale est transcrit sur un registre prévu à cet effet et diffusé à l'ensemble des membres, après signature du président et du secrétaire de séance.

ART 7

Les statuts pourront êtres modifiés par une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Dans ce cas, celle-ci délibère valablement dès lors que la moitié des membres est présente ou représentée. Chaque membre présent ne peut disposer de plus de deux pouvoirs qui doivent être formulés par écrit et signés. Les décisions se prennent à la majorité des deux tiers.

TITRE IV

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ART 8

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 6 à 14 membres élus pour trois ans par l'assemblée générale et est animée par un président élu.

ART 9

Le conseil d'administration se renouvelle par tiers tous les ans. Les membres sortants sont rééligibles. Pour les trois premiers renouvellements, l'ordre de renouvellement sera déterminé par tirage au sort. Il s'établira ensuite par rang d'ancienneté.

Au moins deux tiers des membres du conseil d'administration sont issus d'observatoires rattachés directement aux universités.

ART 10

Le conseil d'administration élit annuellement, en son sein, un bureau, dont la durée du mandat est la même que celle du conseil d'administration. Son effectif est égal à la moitié de celui du conseil d'administration. Il est composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Il comprend également un vice-président et des chargés de mission, dés lors que le nombre de membres le permet. Lorsque le nombre des membres du bureau est pair, le président a une voix prépondérante dans les délibérations.

Le bureau a pour fonction d'assurer les activités courantes de l'association.

Seuls le trésorier et le président sont habilités à engager des dépenses de fonctionnement courant ne dépassant pas une somme de 1000€. Toutes dépenses supérieures au seuil fixé devront être soumises à l'approbation du conseil d'administration et inscrites au budget prévisionnel. Le trésorier est tenu de présenter la situation exacte des comptes à toute demande.

ART 11

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an, et aussi souvent que de besoin, sur convocation du président, en fonction d'un ordre du jour établi par le bureau et au moins sept jours avant la tenue de la réunion. Il est investi des pouvoirs les plus étendus

pour administrer l'association, sous réserve des droits attribués à l'assemblée générale. Notamment, il gère le budget, détermine l'emploi des fonds, décide l'acquisition, la location, ou l'aliénation des immeubles répondant aux buts de l'association.

Si besoin, les décisions prises par le conseil d'administration le seront à la majorité absolue.

Tout membre du conseil d'administration qui n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

ART 12

L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son président ou par une autre personne, administrateur ou membre de l'association expressément délégué par le conseil d'administration.

TITRE V

RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

ART 13

Les ressources de l'association seront constituées par :

- les cotisations de ses membres,
- les produits des manifestations, séances, à titre de remboursement des frais,
- les subventions accordées par l'État et les collectivités territoriales,
- les remboursements de frais pour services rendus,
- et toutes autres ressources autorisées par la loi.

TITRE VI

DISSOLUTION

ART 14

En cas de dissolution, votée par les 2/3 au moins des membres présents à l'assemblée générale, le conseil d'administration désignera un ou plusieurs liquidateurs et l'actif, s'il y a lieu, sera dévolu conformément à l'article 9 de la Loi du 01 juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

REJOIGNEZ-NOUS ET ADHÉREZ À L'ASSOCIATION

POURQUOI DEVENIR ADHÉRENT ?

→ Pour recevoir de l'aide des membres du réseau sur des méthodologies d'enquêtes et des logiciels

→ Pour faire partie d'un réseau d'envergure nationale reconnu et faire valoir les intérêts des observatoires

→ Pour faire entendre sa voix via le droit de vote lors des assemblées générales

→ Pour faire de la « recherche » en participant à des groupes de travail sur des thématiques particulières

→ Pour être informé de l'actualité concernant l'environnement de travail

DEUX FORMULES D'ADHÉSION

Adhésion institutionnelle et /ou Adhésion individuelle
Les adhésions sont réalisées sur 1 année civile.

COMMENT ADHÉRER ?

Rendez-vous sur notre site internet : **www.resosup.fr**
→ puis rubrique « Adhérer à Résosup »

RESEAU DES OBSERVATOIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (Association Loi 1901)
Maison des Universités - 103 Bd St Michel 75005 PARIS — contact : contact@resosup.fr

esosup.fr
QUI SOMMES-NOUS ?
LES OBSERVATOIRES
LES ACTIVITÉS
ACTUALITÉ GÉNÉRALE
CONTACTS
ADHÉRER À RÉSOSUP
Résosup
Le RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur regroupe les professionnels qui travaillent à l'étude des parcours étudiants, des conditions de vie étudiante et de l'insertion professionnelle des diplômés, au sein des établissements d'enseignement supérieur.

RESEAU DES OBSERVATOIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
(Association Loi 1901)
Maison des universités - 103 Bd St Michel 75005 PARIS
contact@resosup.fr | **www.resosup.fr**

Conception graphique : Greg Nayrand Design
Photos : Unsplash | © Resosup 2019